

Council of Europe

Conseil de l'Europe



*QUALITÉ*  
**ÉGALITÉ**

Projet sur l'Accès à l'enseignement supérieur en  
Europe :

Partie II - Activités et Résultats

Accès à l'enseignement supérieur en Europe

Le **Conseil de l'Europe**, fondé en 1949 en vue de réaliser une union plus étroite entre les démocraties parlementaires européennes, est la plus ancienne des institutions politiques européennes avec trente-neuf Etats membres<sup>1</sup>, parmi lesquels les quinze pays de l'Union Européenne. C'est la plus grande organisation intergouvernementale et interparlementaire d'Europe. Elle a son siège en France, à Strasbourg.

Le Conseil a développé des règles communes et des codes de bonnes pratiques dans des domaines très divers, et apporte à présent une aide très précieuse à ses nouveaux membres dans leur évolution vers la démocratie.

La **Convention culturelle européenne** de 1954 établit les bases d'une coopération intergouvernementale dans les domaines de la culture, de l'éducation, du sport et de la jeunesse. A ce jour 44<sup>2</sup> Etats sont parties à la Convention.

Le programme en matière **d'éducation** inclut l'enseignement scolaire et supérieur ainsi que l'éducation des adultes et la recherche pédagogique. Actuellement, les grandes priorités concernent le projet sur la dimension européenne dans l'enseignement secondaire, la coopération universitaire, l'éducation des adultes et les mutations sociales, les langues vivantes et la mise en commun des résultats de la recherche en éducation.

Les principales activités dans le domaine de **l'enseignement supérieur** englobent:

- l'accès à l'enseignement supérieur en Europe: articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, orientation, systèmes d'admission (ouverts, *numerus clausus*), mesures spéciales pour assurer l'égalité d'accès aux groupes sous-représentés, et situation des étudiants étrangers,
- la réforme législative de l'enseignement supérieur dans les pays d'Europe centrale et orientale: missions consultatives, ateliers multilatéraux, visites d'études et publications;
- l'encouragement de la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants de l'enseignement supérieur: élaboration d'une nouvelle convention conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Unesco (Région Europe) sur la reconnaissance académique et réseau conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Unesco (Région Europe) de centres nationaux d'information (le réseau ENIC).

---

1 Principauté d'Andorre, Albanie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Saint-Marin, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, "Ex-république yougoslave de Macédoine", Turquie, Ukraine, Royaume-Uni.

2 Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe + Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Saint-Siège, Monaco.

De nouvelles initiatives sont en train d'être élaborées sur le rôle des universités en matière de recherche et la contribution de l'enseignement supérieur à une société démocratique.

# *QUALITÉ* *ÉQUALITÉ*

## **Projet sur l'Accès à l'enseignement supérieur en Europe : rapport de travail**

### **Partie II - Activités et Résultats**

préparé par le Secrétariat pour le Groupe de Projet (Section de l'enseignement supérieur,  
Division de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Le présent document présente l'état d'avancement actuel des divers éléments du projet sous une forme simple et concise. Il devrait être considéré comme un document de base et l'équivalent factuel de la première partie du rapport de projet, qui présente les conclusions et recommandations majeures en matière de politiques et de pratiques.

## TABLE DES MATIERES

	page
<b>1 Introduction</b> .....	5
1.1 Aperçu du projet.....	5
1.2 Méthodes de travail.....	5
1.3 Résultats .....	6
<b>2 Aspects systématiques: passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur</b> .....	7
2.1 Problèmes et objectifs.....	7
2.2 Travaux .....	7
2.3 Résultats .....	8
<b>3 Procédures d'admission</b> .....	9
3.1 Problèmes et objectifs.....	9
3.2 Travaux .....	9
3.3 Résultats .....	10
<b>4 Orientation et conseil</b> .....	11
4.1 Problèmes et objectifs.....	11
4.2 Travaux .....	12
4.3 Résultats .....	12
<b>5 Groupes sous-représentés</b> .....	14
5.1 Problèmes et objectifs.....	14
5.2 Travaux .....	15
5.3 Résultats .....	16
<b>6 Etudiants étrangers</b> .....	17
6.1 Problèmes et objectifs.....	17
6.2 Travaux .....	17
6.3 Résultats .....	17
<b>7 Financement</b> .....	18
7.1 Problèmes et objectifs.....	18
7.2 Travaux .....	18
7.3 Résultats .....	18
<b>8 Abandon</b> .....	19
8.1 Problèmes et objectifs.....	19
8.2 Travaux .....	19
8.3 Résultats .....	19
<b>Annexe I</b> Composition du groupe projet et des groupes de travail.....	20
<b>Annexe II</b> Liste des réunions du groupe de projet et des groupes de travail.....	23
<b>Annexe III</b> Publications .....	24

## 1 INTRODUCTION

### 1.1 Aperçu du projet

La plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe se sont donné pour objectif d'augmenter les effectifs de l'enseignement supérieur. Un régime démocratique solide dépend de ses citoyens et donc de leur niveau d'instruction. Il est par conséquent important qu'aucun groupe (minorités ou autres) ne se voie refuser la possibilité d'accéder plus largement à l'enseignement supérieur.

Le projet sur «L'accès à l'enseignement supérieur en Europe» fait partie du programme de travail du Conseil de l'Europe en matière d'éducation et de culture dans le cadre de la Convention culturelle européenne<sup>3</sup>. Ce projet s'inspire des résultats de la Conférence de Parme qui s'est tenue en octobre 1992 sur l'accès à l'enseignement supérieur en Europe et a été organisée conjointement par le Conseil de l'Europe et la Commission des Communautés européennes. Ce projet vise à répondre à une préoccupation majeure des gouvernements, à savoir qu'une population active à niveau d'instruction élevé est extrêmement importante pour l'avenir économique des pays. Ce projet traduit aussi certaines préoccupations propres au Conseil de l'Europe, telles l'égalité, les besoins des citoyens, et la prévention de l'exclusion, préoccupations que les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres réunis en octobre 1993 au sommet de Vienne ont tenu à souligner.

Le projet porte en particulier sur l'articulation entre l'enseignement supérieur et ses effectifs potentiels, élèves des établissements secondaires et apprenants adultes.

*Le projet a pour objet de susciter des mesures favorisant l'accès à un enseignement supérieur de qualité en Europe. Le terme «accès» se réfère à l'augmentation des effectifs et de leur diversification ainsi qu'à la progression du taux de rétention et aux transferts inter-établissements dans l'enseignement supérieur, au profit notamment de personnes appartenant à des groupes sous-représentés.*

### 1.2 Méthodes de travail

Le Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche du Conseil de l'Europe (CC-HER) (qui a pris la succession de l'ancienne Conférence régulière sur les problèmes universitaires, la CC-PU), où siègent des représentants de ministères et d'établissements d'enseignement supérieur, a surveillé le déroulement du projet en coopération avec le Comité de l'éducation.

Un groupe de projet a été constitué et est composé de 12 experts siégeant à titre personnel; ils couvrent l'éventail des domaines professionnels et politiques pertinents; y participent également des représentants de l'Union européenne et de l'Unesco. La liste de ses membres figure à l'annexe 1.

---

<sup>3</sup> Les 44 pays Parties à la Convention culturelle européenne sont: Albanie, Andorre, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Saint- Marin, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, "ex-République yougoslave de Macédoine", Turquie, Ukraine, Royaume-Uni

Le groupe de projet a défini cinq domaines prioritaires:

1. Les aspects systématiques: passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur;
2. Les systèmes d'admission;
3. L'orientation et le conseil;
4. Les groupes sous-représentés;
5. Les étudiants étrangers.

Dans un premier temps, les questions de financement et le problème de l'abandon ont été traités comme des thèmes transversaux, étayant tous les autres aspects du projet. Néanmoins, au fur et à mesure que le projet progressait, le besoin s'est fait sentir de traiter la question des barrières financières comme un thème à part entière. Ce point a été examiné lors d'un atelier qui s'est tenu en avril 1996 à Sofia. La nécessité d'approfondir la question de l'abandon s'étant également imposée, une étude a été demandée à ce sujet.

Le projet a fait appel à des mesures complémentaires pour explorer l'intégralité du champ d'activités:

- des analyses comparées et l'échange d'informations sur les questions-clés;
- la définition, et, le cas échéant, la diffusion des éléments constitutifs d'une «bonne pratique» à tous les niveaux;
- le soutien de réseaux professionnels et institutionnels actuels et futurs.

### **1.3 Résultats**

Le projet visait à obtenir les résultats suivants:

- une série d'études, liées aux résultats des ateliers et comprenant des recommandations circonstanciées sur la politique et la pratique dans le domaine en question;
- un rapport de synthèse réunissant tous les domaines du projet et esquissant des recommandations-clés en matière de politique;
- des propositions pour la mise en oeuvre des recommandations, qui seront examinées en détail lors de la conférence finale de Parme en septembre 1996.

Chaque partie du présent document présente des publications et une sélection de documents de travail pertinents, lesquels font l'objet d'une liste récapitulative figurant à l'annexe II.

## 2 ASPECTS SYSTEMATIQUES: PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### 2.1 Problèmes et objectifs

Le groupe a estimé que les principaux objectifs du projet, à savoir la définition de politiques et de mesures particulières à adopter pour promouvoir l'accès, devaient être placés dans le contexte des tendances et des politiques de participation et de changement structurel relevant à la fois de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Les objectifs fixés étaient donc les suivants:

- mieux comprendre les principales tendances à l'œuvre dans l'enseignement secondaire dans la mesure où elles ont une incidence sur l'accès à l'enseignement supérieur et sur les interactions entre les secteurs;
- apporter en temps opportun et concrètement un concours aux autres éléments du projet à l'aide d'enquêtes et d'analyses;
- coopérer avec le projet relatif à «Un enseignement secondaire pour l'Europe»;
- participer à l'élaboration de recommandations de politique générale issues du projet.

### 2.2. Travaux

Un **groupe de travail** a été formé et a tenu trois réunions:

- le 1er février 1994, il a défini un plan d'action;
- les 5 et 6 septembre 1994, il a préparé un atelier;
- le 3 mai 1995, il a tiré les conclusions de l'atelier.

Un **atelier** a été organisé les 7 et 8 mars 1995 à Strasbourg sur le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Au nombre **des participants** figuraient des décideurs, des responsables d'établissements d'enseignement, des enseignants universitaires et des membres d'autres professions s'occupant des questions d'accès à l'enseignement secondaire et supérieur.

Trois groupes de travail ont examiné les thèmes suivants dans le cadre de sessions parallèles:

- A: La gestion du changement des programmes dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur;
- B: L'impact de la certification sur l'enseignement et l'apprentissage;
- C: La mise au point de structures de coopération pour la participation de masse.

L'atelier et notamment le rapport présenté par le Rapporteur général ont soulevé un certain nombre de points à examiner, notamment:

- les dangers potentiels d'une éducation de masse normalisée;
- l'antinomie entre la centralisation et la décentralisation et entre le secteur

public et privé;

- l'interprétation et l'évaluation erronées des facteurs économiques;
- la relation entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général;
- le (mauvais) emploi des systèmes d'admission comme "régulateurs des chances".

Les conclusions, présentées par *Jean-Pierre Meylan* (Suisse), Rapporteur général, font l'objet du document DECS-HE 95/29 rev.

## 2.3 Résultats

### Publications

Trois études ont été effectuées sur les thèmes suivants:

- ***Tendances dans l'organisation et le contenu du 2e cycle de l'enseignement secondaire en Europe dans le contexte de l'articulation avec l'enseignement supérieur***, Denis KALLEN, France;
- ***Certification et évaluation des titres permettant l'accès à l'enseignement supérieur en Europe***, *Sergij Gabrš\_ek*, Centre national des Examens, Slovénie;
- ***Tendances dans l'accès à l'enseignement supérieur en Europe***, *Egbert de Weert*, Centre pour l'Enseignement supérieur, Pays-Bas.

### Réseau d'agences de certification professionnelle

Les recherches menées par *Sergij Gabrš\_ek* sur les certificats de fin d'études en Europe ont révélé un manque de coordination professionnelle internationale au niveau européen. Pour remédier à cette lacune, *M. Gabrš\_ek* a lancé, avec le soutien du Conseil de l'Europe, la mise en place de CERTINET, un réseau européen d'agences responsables des examens et des certificats de fin d'études scolaires et d'entrée dans l'enseignement supérieur. Une conférence d'inauguration du réseau est prévue pour le printemps 1997.

CERTINET est destiné à fournir des informations fiables sur les systèmes et possibilités d'enseignement, qui permettront aux pays, aux établissements et aux citoyens d'établir des comparaisons et de prendre des décisions en connaissance de cause. En outre, le réseau fournira ou facilitera la coopération technique entre ses membres.

### 3 SYSTEMES D'ADMISSION

#### 3.1 Problèmes et Objectifs

Les systèmes d'admission résultent des choix politiques qu'opère chaque pays quant à l'accès à l'enseignement supérieur et établissent les règles d'accès aux étudiants potentiels. Pour les pays qui envisagent un changement radical dans le domaine de l'enseignement supérieur, le système d'admission est un maillon d'importance névralgique.

Ce point pose donc des questions essentielles pour le projet sur l'accès:

- quels sont actuellement les modèles de système d'admission?
- quels sont leurs avantages et leurs inconvénients, en particulier pour ce qui est de la promotion de l'accès à l'enseignement supérieur?
- est-il possible de rendre les procédures d'admission plus équitables et plus efficaces dans le cadre des grandes options de principe retenues par chaque pays?

Les objectifs majeurs du projet sont les suivants:

- analyser les systèmes d'admission en place, déterminer des **modèles** avec leurs avantages et leurs inconvénients;
- analyser les réactions des **clients** du système (étudiants, familles, établissements) ainsi que leurs besoins;
- répercuter ces données aux **décideurs** et gestionnaires du système;
- repérer et exploiter les possibilités de **coopération et de travail en réseau à l'échelle internationale** afin d'améliorer la transparence, l'efficacité et l'égalité des systèmes d'admission;
- analyser les **effets** des systèmes d'admission, y compris leur rapport coût-efficacité, leur rendement éducatif et leur impact sur les groupes sous-représentés.

#### 3.2 Travaux

Un **groupe de travail** sur les systèmes d'admission a été créé et a tenu trois réunions:

- le 25 octobre 1993, à Londres, il a donné un aperçu des propositions pour les travaux futurs.
- le 20 avril 1994, à Ankara, lors de sa deuxième réunion, le groupe de travail a décidé de lancer des activités de suivi.
- le groupe de travail a tenu sa dernière réunion les 4 et 5 mai 1995 à Strasbourg. Il a approuvé le rapport de M. Scott sur l'étude comparative des systèmes d'admission et a formulé des perspectives supplémentaires pour les recommandations du projet.

L'**atelier sur les admissions** s'est tenu les 19-20 avril 1994 à Ankara, sur l'invitation du Conseil turc de l'admission à l'université (ÖSYM). Le rapport basé sur les débats et documents soumis lors de l'atelier par la France, l'Allemagne, la Hongrie, la Suède, la Turquie et le Royaume-Uni, a été présenté par M. *Mike Scott*, Rapporteur général de l'atelier. Ce document est disponible sous la référence DECS-HE (94) 62 rév.

### **3.3 Résultats**

#### **Publications**

*Etude comparative sur les systèmes d'admission*, Mike Scott, UCAS, Royaume-Uni

Cette étude comparative sur les systèmes d'admission de trente-trois Etats parties à la Convention culturelle européenne est destinée aux décideurs et aux établissements. Elle comprend un examen des différents types de systèmes disponibles et des recommandations visant à améliorer l'équité et l'efficacité des systèmes. L'étude fait l'objet d'une publication conjointe Conseil de l'Europe/UCAS. Elle vise à:

- susciter un échange d'exemples de bonne pratique et d'expérience, y compris négatives, entre professionnels de différents pays;
- examiner les procédures et systèmes existants comme base pour une analyse des interactions entre les systèmes administratifs, la politique des pouvoirs publics et les «clients» en matière d'accès à l'enseignement supérieur.

#### **Réseau d'agences d'admission**

Afin de contribuer à l'objectif d'un échange d'exemples de bonne pratique et d'expérience, le groupe de travail a proposé la création d'un réseau d'agences d'admission. Le suivi de cette recommandation a été confié à deux membres du groupe de travail - M. *Tony Higgins* de l'UCAS (Royaume-Uni) et le professeur *Atila Özmen* de l'ÖSYM (Turquie) - qui bénéficieront du soutien du Conseil de l'Europe.

## 4 ORIENTATION ET CONSEIL

### 4.1 Problèmes et objectifs

Le système d'orientation et de conseil a principalement pour but de fournir aux individus des outils destinés à les aider à prendre des décisions pour leur propre avenir. Dans le même temps, une orientation et des conseils efficaces peuvent contribuer à la réalisation des principaux objectifs de la politique en matière d'accès à l'enseignement supérieur:

- diminuer le taux d'abandon et accroître la motivation et les pourcentages de réussite dans l'enseignement supérieur, mieux orienter les étudiants et prévenir l'échec résultant de l'inadéquation mutuelle et des cours, et ainsi renforcer l'efficacité du système;
- encourager les étudiants de groupes sous-représentés dans l'enseignement supérieur (minorités ethniques, étudiants issus de famille à faible revenu, adultes reprenant leurs études, etc.) à entreprendre des études supérieures;
- encourager les femmes à faire des études scientifiques et techniques et, de manière générale, à lutter contre les stéréotypes tant dans le choix des carrières que sur le marché du travail;
- favoriser l'augmentation de la participation générale à l'enseignement supérieur au sein de groupes cibles pertinents.

Cette partie du projet était axée sur un nombre limité de questions délicates entrant dans le cadre général de l'élargissement de l'accès aux groupes habituellement sous-représentés dans l'enseignement supérieur. Trois domaines d'études ont été définis:

1: *Problèmes liés à la structure et à l'organisation des services d'orientation et de conseil:*

- formation et qualifications appropriées des conseillers d'orientation;
- interaction positive entre les services d'orientation spécialisés et le milieu étendu de l'orientation, en tenant compte d'un large éventail d'autres sources d'information;
- le financement des services d'orientation, notamment les droits à payer par les usagers et la formation du personnel de ces services.

2: *Evaluation des services d'orientation et de conseil en rapport avec:*

- les objectifs tels que la réduction des taux d'abandon et l'accroissement de la participation (à la fois générale et de certains groupes sous-représentés);
- leur place par rapport aux changements de structure générale et par rapport aux réformes dans le système éducatif;
- l'élargissement des possibilités de formation pratique des conseillers d'orientation dans une perspective européenne, afin de favoriser la diffusion de bonnes pratiques.

- 3: *Définir les possibilités de renforcement de la coopération européenne en la matière au niveau gouvernemental, en particulier à l'intention des nouveaux Etats membres.*

## **4.2 Travaux**

Les réseaux existants, notamment les associations professionnelles telles que le Forum européen de l'orientation académique (FEDORA), ont été exploités dans la mesure du possible, et les initiatives futures tenteront également de s'appuyer sur de tels réseaux.

Le groupe de travail sur l'orientation et le conseil a tenu quatre réunions.

Lors de sa première réunion, les 14 et 15 juin 1994 à Strasbourg, le groupe a adopté un plan général pour les activités futures.

Lors de sa deuxième réunion, les 9 et 10 novembre 1994 à Strasbourg, il a pris des dispositions en vue d'une étude comparative plus axée sur les grands problèmes actuels que sur des informations détaillées.

La troisième réunion, les 9-10 mars 1995, était consacrée à l'organisation d'un atelier qui devait se tenir à Camerino, Italie. Les recommandations ont également fait l'objet d'un premier examen.

Le groupe de travail a tenu sa quatrième réunion les 23 et 24 novembre 1995 à Strasbourg. Il a examiné les résultats de l'atelier de Camerino et approuvé le rapport sur l'atelier rédigé par *Jenny Bimrose*. Ce rapport et l'étude de base ont fait l'objet d'une publication conjointe Conseil de l'Europe/UCAS. Les recommandations pour le rapport final ont été examinées et approuvées.

### **Atelier sur l'orientation et le conseil, Camerino, Italie**

L'étude de *Jenny Bimrose* a joué un rôle de catalyseur pour un examen plus approfondi de l'orientation et du conseil en Europe, lors d'un atelier qui s'est tenu à **Camerino (Italie) les 5 et 6 octobre 1995**. L'atelier a rassemblé des praticiens spécialisés dans le domaine de l'orientation et du conseil, des représentants de groupes intéressés par le thème et des personnalités des nouveaux Etats membres qui seraient prêts à encourager les services débutants. De nombreux représentants des nouveaux pays membres ont exprimé le souhait de bénéficier d'une assistance technique dans le but de développer les services d'orientation et de conseil dans leur pays.

## **4.3 Résultats**

### **Publications**

***Orientation et conseil pour l'enseignement supérieur***, *Jenny Bimrose*, University of East London, Royaume-Uni.

Ce rapport, centré sur des études de cas de sept Etats membres, met en lumière diverses approches en matière d'orientation et de conseil à travers toute l'Europe. Il comprend l'intégralité des recommandations de l'atelier de Camerino et est disponible sous la forme d'une publication conjointe du Conseil de l'Europe et de l'UCAS.

### **Autres résultats**

L'activité a abouti à l'élaboration de brèves recommandations à l'intention des décideurs, destinées à être insérées dans les recommandations finales du projet.

Le groupe de travail a également suggéré l'organisation éventuelle de séminaires de formation à l'intention de conseillers d'orientation dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe pour la formation continue des enseignants. L'organisation d'un tel séminaire devrait être financée par un Etat membre.

## **5 LES GROUPES SOUS-REPRESENTES**

### **5.1 Problèmes et objectifs**

Aucun système d'enseignement supérieur en Europe ne peut se prévaloir de garantir à toutes les catégories sociales une représentation proportionnelle à leur répartition au sein de la société. Les ministères et les établissements d'enseignement supérieur d'Europe reconnaissent que certains groupes sont sous-représentés, bien que les détails concernant la nature et la portée de cette sous-représentation restent souvent inconnus. La sous-représentation touche ici non seulement des effectifs de première année mais aussi des taux de rétention et de réussite de fin d'études. Les groupes susceptibles d'être sous-représentés dans les divers Etats parties à la Convention culturelle européenne sont notamment:

- les femmes (dans certaines disciplines);
- les étudiants adultes;
- les minorités ethniques et linguistiques;
- les étudiants qui sont désavantagés car issus de familles à revenu modeste, attentes réduites ou méconnaissance du système d'éducation;
- les étudiants venant de régions rurales;
- les personnes souffrant de handicaps physiques ou sensoriels;
- les étudiants réfugiés.

Les raisons de la sous-représentation peuvent être nombreuses, complexes et interdépendantes. Toute mesure destinée à remédier à cette situation devrait tenir compte de ces facteurs.

La mission centrale du projet, et notamment de cette activité, était double:

- cerner la nature et la portée de la sous-représentation dans ses divers contextes;
- identifier les possibilités de lutter contre la sous-représentation.

Parmi les solutions envisagées figurent:

- l'assouplissement des conditions d'admission;
- la reconnaissance des acquis pédagogiques (titres et périodes d'études);
- l'organisation de stages ou de cours préparatoires en vue de l'accès à l'université;
- l'enseignement ouvert et à distance;
- la modification du programme d'études (au profit de la diversité culturelle et de la valeur ajoutée);

- la prévision de certains équipements matériels;
- la formation du personnel;
- la sollicitation des groupes sous-représentés par l'établissement d'un lien entre les écoles et la communauté, par des renseignements sur les perspectives d'emploi et de stages.

Compte tenu des faibles ressources dont disposent les systèmes d'enseignement supérieur, le projet a également dû examiner les moyens de financer un élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur.

## 5.2 Travaux

*Maggie Woodrow*, directrice du réseau européen sur l'accès, a été chargée par le Conseil de l'Europe, conjointement avec la Commission européenne, de mener une étude comparative sur les groupes sous-représentés en Europe. Ses recherches l'ont amenée à se rendre sur le terrain et à réunir des informations dans huit pays d'Europe centrale et orientale et huit pays d'Europe occidentale. Les ministères de l'Éducation ont fourni des données nationales et, dans chaque pays, au moins deux établissements d'enseignement supérieur - y compris une université privée lorsque cela était possible - ont également contribué à l'étude. Celle-ci a fait appel à un large éventail de perspectives, dont celles du personnel universitaire et administratif et des étudiants.

Le groupe de travail créé pour cette activité a tenu trois réunions:

Lors de sa première réunion, les 12 et 13 septembre 1994, le groupe de travail a jeté les bases d'un atelier de travail, organisé conjointement avec le réseau européen sur l'accès, qui devait se tenir en juin 1995 à Cambridge (Royaume-Uni). Il a également approuvé l'idée de réunir un petit groupe de représentants d'établissements supérieurs européens chargés d'examiner la question du contrôle. Cette initiative a donné naissance à un projet pilote de contrôle européen.

Le groupe de contrôle s'est réuni le 30 janvier 1995 à Strasbourg, un jour avant la deuxième réunion du groupe de travail (31 janvier - 1er février 1995), pour examiner la possibilité de développer un système commun de contrôle du profil des étudiants dans différents pays d'Europe occidentale, centrale et orientale. Le groupe a estimé qu'un contrôle était nécessaire afin d'identifier la sous-représentation dans l'enseignement supérieur. Ce contrôle s'exercerait au moyen de la collecte et de l'analyse de données et porterait donc sur les politiques et pratiques futures.

Après avoir procédé à un échange de vues avec le groupe de contrôle, le groupe de travail a arrêté le programme de l'atelier tenu à Cambridge du 26 au 28 juin 1995, et a examiné les projets de recommandations sur le contrôle, les handicaps, le financement, etc.

Le groupe de travail s'est réuni une troisième fois les 7 et 8 décembre 1995 à Strasbourg afin de tirer les conclusions de l'atelier de Cambridge, d'examiner les résultats du projet sur le contrôle, et d'examiner les projets de recommandations pour la Conférence finale. Le groupe de travail a décidé de retenir un certain nombre de propositions concrètes pour l'atelier de Cambridge.

L'**atelier** qui s'est tenu du **26 au 28 juin 1995** à New Hall (Cambridge), organisé conjointement avec le réseau européen sur l'accès, a réuni des représentants de 38 pays européens, et même un représentant d'Australie. Le rapport sur l'atelier, rédigé par le

Rapporteur général, *Maggie Woodrow*, est disponible au Secrétariat.

## 5.3 Résultats

### Publications

#### ***Accès aux groupes sous-représentés, Maggie Woodrow et David Crosier.***

Ce rapport fait état des conclusions d'une étude comparative sur les politiques et pratiques en matière d'accès dans seize pays d'Europe centrale, occidentale et orientale. Il offre un aperçu des politiques et pratiques en matière d'accès dans les pays étudiés, ainsi que des informations fournies par diverses sources, y compris des hauts fonctionnaires, des membres du personnel universitaire et administratif et des étudiants. L'étude est publiée par le Conseil de l'Europe.

#### **Projet de contrôle**

Parallèlement à ses activités, le groupe de travail a lancé un projet pilote impliquant des établissements prospectifs. Diverses méthodes de contrôle de la sous-représentation ont été comparées et *Peter Stewart* a rédigé un document de travail réunissant les premiers résultats du projet. Ce projet pourrait être développé et adopté lors de la Conférence finale de Parme.

## **6 LES ETUDIANTS ETRANGERS**

### **6.1 Problèmes et objectifs**

Alors que le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et d'autres organisations se sont pleinement investis en faveur de la seule mobilité des étudiants, le groupe a examiné cette question sous l'angle de l'accès en général. Diverses questions-clés ont été posées, à savoir:

- Quels sont les besoins spécifiques des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur?
- La mobilité des étudiants entre les Etats membres de la Convention Culturelle est-elle accessible à tous de façon égale, ou certains groupes sont-ils sous-représentés?
- Si certains groupes sont sous-représentés, quelles sont les mesures à prendre pour favoriser leur participation?

L'objectif du groupe consistait à identifier les mesures qui pourraient être prises par les gouvernements et les institutions pour soutenir et encourager les nouveaux arrivants d'autres pays et pour réduire le risque d'échec et d'abandon.

### **6.2 Travaux**

Le groupe de travail a tenu sa première réunion les 20 et 21 avril 1995 à Strasbourg. Après un échange de vues, le groupe a élaboré un questionnaire pilote destiné à recueillir des informations sur les étudiants étrangers dans les Etats parties à la Convention culturelle européenne.

La deuxième réunion du groupe de travail s'est tenue en novembre 1995 à Strasbourg. Après examen des questionnaires de la France, de l'Italie et de la Hongrie, le groupe a débattu des diverses pratiques nationales. Il a été convenu d'étendre l'étude à d'autres pays (mais ceci s'est avéré impossible). Un rapport sur les discussions qui ont eu lieu lors des réunions du groupe de travail a été rédigé pour être présenté lors de la Conférence finale de Parme.

### **6.3 Résultats**

#### **Publications**

***L'accès à l'enseignement supérieur par la mobilité des étudiants**, Tamás Lajos, Université technique de Budapest, Hongrie*

Ce rapport est le fruit des réunions du groupe de travail. Il analyse les informations provenant de divers pays et s'oriente vers un avenir international, examinant les avantages de l'enseignement ouvert et à distance pour un enseignement supérieur international. Ce rapport est publié par le Conseil de l'Europe.

## 7 FINANCEMENT

### 7.1 Problèmes et objectifs

Dans un premier temps, le financement d'un accès plus large et le problème de l'abandon ont été traités comme des thèmes transversaux, dont l'examen devait s'inscrire dans toutes les parties du projet, mais qui n'appelaient pas une attention particulière. Néanmoins, au fur et à mesure que le projet progressait, ces deux questions ont acquis une importance croissante, les gouvernements européens semblant être dans l'incapacité de procéder aux investissements financiers qui s'imposent.

L'insuffisance du financement public au regard des développements intervenus a soumis l'ensemble des systèmes d'enseignement supérieur à une pression sans précédent. Un certain nombre de questions se sont faites très pressantes pour le projet sur l'accès. Quelles peuvent être les conséquences de telles tendances en matière de financement, notamment pour les étudiants issus de groupes sous-représentés? Comment attirer les groupes généralement sous-représentés dans l'enseignement supérieur si la charge financière est transférée de l'Etat aux citoyens?

### 7.2 Travaux

Un petit groupe de travail s'est réuni à Strasbourg à deux reprises: le 9 octobre 1995, il a demandé un rapport sur les barrières financières et, le 4 décembre 1995, il a prévu un atelier qui s'est tenu à Sofia (Bulgarie) du 27 au 29 avril 1996, sur l'invitation du ministère bulgare de l'Education et des Sciences.

L'atelier "**Surmonter les barrières financières vers l'enseignement supérieur**" était axé sur le soutien accordé aux étudiants de l'enseignement supérieur. Quels doivent être les critères du soutien financier: les besoins financiers, la réussite ou les perspectives universitaires? Comment s'assurer que le soutien sera effectivement accordé à ceux qui en ont le plus besoin? Le rapport de l'atelier, rédigé par le Rapporteur général, *Luc Weber*, est publié par le Conseil de l'Europe.

Les conclusions de l'atelier ont été incluses dans le rapport du projet et seront présentées lors de la Conférence finale de Parme.

### 7.3 Résultats

#### Publications

***Les barrières financières de l'enseignement supérieur***, Dieter Schäferbarthold, Deutsches Studentenwerk, Allemagne

Cette étude comparative présente une série de modèles pour le financement des études, y compris pour un financement réservé aux groupes sous-représentés. Elle offre une évaluation objective de chaque système et examine l'incidence de la structure sociale sur l'accès à l'enseignement supérieur. Cette étude est publiée par le Conseil de l'Europe.

## **8 ABANDON**

### **8.1 Problèmes et objectifs**

Le projet s'est également intéressé à la question de l'abandon dans l'enseignement supérieur. Les gouvernements se sont souciés du coût de l'enseignement supérieur, mais n'ont fait que peu de cas du taux d'abandon et ignoraient en grande partie l'ampleur des ressources inexploitées. Le projet était cependant moins axé sur les difficultés des gouvernements que sur celles des étudiants. Dans certains pays, ils semblaient être attirés dans l'enseignement supérieur pour être refoulés après un an ou deux, sans la moindre preuve de leurs efforts. Quels sont les motifs de l'abandon, quels sont les étudiants les plus menacés, et comment y remédier?

### **8.2 Travaux**

*Giovanni Finocchietti* de la Fondazione Rui, Italie, a été chargé de rédiger un avant-projet sur la question. Un bref rapport sur les informations disponibles en matière d'abandon dans plusieurs pays européens est disponible au Secrétariat sous la référence DECS HE 95/104.

Ce rapport a été suivi d'une étude plus approfondie de la question de l'abandon dans cinq Etats européens, menée par *Jean-Louis Moortgat*, Université Libre de Bruxelles. Cette étude a été présentée en 1996, lors de la Convention annuelle du Réseau européen sur l'accès qui s'est tenue à Amsterdam. Elle est publiée par le Conseil de l'Europe.

### **8.3 Résultats**

#### **Publications**

**Etude sur l'abandon dans l'enseignement supérieur européen, *Jean-Louis Moortgat*.**

Ce rapport établit un cadre théorique pour un débat sur la question de l'abandon dans l'enseignement supérieur européen, suivi de cinq études de cas nationaux. Il est publié par le Conseil de l'Europe.

## ANNEXE I

### COMPOSITION DU GROUPE DE PROJET ET DES GROUPES DE TRAVAIL

(dans l'ordre alphabétique)

#### Composition du groupe de projet

- *M. Roberto de ANTONIIS*, Directeur Général Adjoint au ministère de l'Instruction publique, ROME, Italie
- *Mme BUDHINA POZAR*, University of Ljubljana, University Development Centre, Ljubljana, SLOVENIE
- *Mme Margareta HOHENTAL*, Hochschulrektorenkonferenz (HRK), Bonn, ALLEMAGNE
- *M. Denis KALLEN*, Professeur émérite, Villevieille, FRANCE
- *M. Nizam MOHAMMED*, University Entrance Requirements Officer, University of London, Londres, ROYAUME-UNI (**Président**)
- *M. Atilla ÖZMEN*, Director of Turkish University Entrance Examinations Board (ÖSYM) Bilkent, TURQUIE
- *M. Mouri PANHELAINEN*, Research Centre for Education, University of Jyväskylä, FINLANDE
- *M. Christian RAULET*, Inspecteur général de l'Education Nationale du Groupe Economie-Gestion, Paris, FRANCE
- *Mme Maggie WOODROW*, Co-Chair, European Access Network, University of Westminster, Londres, ROYAUME-UNI
- *Mme Ivanka YORDANOVA*, Expert en chef au secteur "Programmes et organisations internationales", Ministère de l'Education, de la Science et des Technologies, Sofia, BULGARIE

#### Ex-Officio:

##### Président du CC-HER:

- jusqu'en avril 1995: *M. Roger ELLUL-MICALLEF*, Pro-Recteur, University of Malta, MALTE
- depuis avril 1995: *M. Wolfgang MÖNIKES*, Chef de Division, Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft, Forschung und Technologie, Bonn, ALLEMAGNE

##### Président du Comité de l'éducation:

- jusqu'en septembre 1994: *M. Ulf LUNDIN*, SUEDE
- depuis septembre 1994: *M. Jerzy WISNIEWSKI*, POLOGNE

##### Union européenne:

- *Mme Sandra PRATT*, Task Force Ressources Humaines: Education, Formation et Jeunesse, Bruxelles, BELGIQUE

##### UNESCO:

- *M. Jan SADLAK*, UNESCO, Paris, FRANCE
- *M. Lazar VLASCEANU*, UNESCO-CEPES, Bucarest, ROUMANIE

#### **COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ASPECTS SYSTEMIQUES**

- *M. Denis Kallen*, France (également coordonnateur pour le projet sur "Un enseignement secondaire en Europe")
- *M. Jean-Pierre Meylan*, Suisse
- *M. Christian Raulet*, France
- *M. Mouri Panhelainen*, Finlande
- *Mme Sandra Pratt*, Commission Européenne
- *M. Lazar Vlasceanu*, CEPES

#### **COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SYSTEMES D'ADMISSION**

- *M. Henning Berlin*, Allemagne
- *M. Tony Higgins*, Royaume-Uni
- *M. Nizam Mohammed*, Royaume-Uni
- *M. Atilla Özmen*, Turquie

#### **COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ORIENTATION ET LE CONSEIL**

- *M<sup>me</sup> Lucia Berta*, Italie
- *M<sup>me</sup> Jenny Bimrose*, Royaume-Uni
- *M<sup>me</sup> Darja Budhina Pozar*, Slovénie
- *M. Tony Higgins*, Royaume-Uni
- *M. Joël Vallat*, France
- *M<sup>me</sup> Ivanka Yordanova*, Bulgarie

#### **COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES GROUPES SOUS-REPRESENTES**

- *M. Olaf Aarna*, Estonie
- *M<sup>me</sup> Irina Ishina*, Russie
- *M. Siegfried Leitretter*, Allemagne
- *M<sup>me</sup> Mary Tupan-Wenno*, Pays-Bas
- *M<sup>me</sup> Maggie Woodrow*, Royaume-Uni
- *Mme Ivanka Yordanova*, Bulgarie

#### **COMPOSITION DU GROUPE DE CONTROLE**

- *M. Olaf Aarna*, Technical University of Tallinn, Estonie
- *Mme Anna-Maria Andriol*, Pays-Bas
- *M. Valentin Batoukhtin*, University of Chelyabinsk, Russie
- *M. R. Cormack*, Queen's University of Belfast, Royaume-uni
- *M. Michel Feutrie*, Université de Lille, France
- *M. Juraj Švec*, Comenius University of Bratislava, Slovaquie
- *Mme M. Woodrow*, University of North London/Westminster, Royaume-Uni

#### **COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ETUDIANTS ETRANGERS**

- *M. Roberto De Antoniis*, Italie
- *Mme Gisella Gori*, Italie
- *Mme Roy Hourdaki*, Grèce
- *Prof. Tamas Lajos*, Hongrie
- *M. Nizam Mohammed*, Royaume-Uni
- *M. André Nayer*, Belgique
- *Mme Geneviève Rey*, France

#### **COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT ET L'ABANDON**

- *Mme Bodil Horn Andersen*, Danemark
- *M. Dieter Schäferbarthold*, Allemagne
- *Mme Maggie Woodrow*, Royaume-Uni
- *Mme Ivanka Yordanova*, Bulgarie

#### **MEMBRE DU GROUPE EDITORIAL POUR LE RAPPORT FINAL**

- *M. Denis Kallen*, France
- *M. Nizame Mohammed*, Royaume-Uni
- *M. Jean-Pierre Meylan*, Suisse
- *M. Wolfgang Mönikes*, Allemagne
- *Mme Maggie Woodrow*, Royaume-Uni

## **ANNEXE II**

### **LISTE DES REUNIONS**

#### **Groupe de projet**

- 1 25-26 janvier 1993
- 2 1-2 juillet 1993
- 3 9-10 novembre 1993
- 4 17 mars 1994
- 5 21-22 novembre 1994
- 6 23-24 mai 1995
- 7 5-6 décembre 1995
- 8 26-27 juin 1996

#### **Groupe chargé de la rédaction du projet de rapport**

- 1 13 février 1996
- 2 11 juin 1996

#### **Groupe de travail sur les aspects systématiques**

- 1 1er février 1994
- 2 5-6 septembre 1994
- 3 3 mai 1995

#### **Groupe de travail sur les admissions**

- 1 25 octobre 1993
- 2 20 avril 1994
- 3 4-5 mai 1995

#### **Groupe de travail sur l'orientation et le conseil**

- 1 14-15 juin 1994
- 2 9-10 novembre 1994
- 3 9-10 mars 1995
- 4 23-24 novembre 1995

#### **Groupe de travail sur les groupes sous-représentés (y compris le groupe de contrôle)**

- 1 12-13 septembre 1994
- 2 30 janvier - 1er février 1995
- 3 7-8 décembre 1995

#### **Groupe de travail sur les étudiants étrangers**

- 1 20-21 avril 1995
- 2 9-10 novembre 1995

## ANNEXE III

### PUBLICATIONS

#### Aspects systématiques:

***Tendances dans l'organisation et le contenu du 2e cycle de l'enseignement secondaire en Europe dans le contexte de l'articulation avec l'enseignement supérieur, Denis Kallen***

***Certification et évaluation des titres permettant l'accès à l'enseignement supérieur en Europe, Sergij Gabrš\_ek (UCAS, Cheltenham, 1996)***

***Tendances dans l'accès à l'enseignement supérieur en Europe, Egbert De Weert***

***Conclusions de l'atelier sur l'articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, Jean-Pierre MEYLAN***

#### Admissions:

***Etude comparative sur les systèmes d'admission, Mike Scott (UCAS, Cheltenham, 1996)***

#### Documents d'ateliers

***Etude de cas - l'accès à l'enseignement supérieur au Royaume-Uni, M.A. Higgins - (document DECS-HE 94/34)***

***Etude de cas - l'accès à l'enseignement supérieur en Allemagne, H. Berlin (document DECS-HE 94/37)***

***Etude de cas - l'accès à l'enseignement supérieur en Suède, Anne-Marie Rydell (document DECS-HE 94/38)***

***Etude de cas - l'accès à l'enseignement supérieur en Turquie, Atilla Özmen (document DECS-HE 94/39)***

***Conclusions de l'atelier sur les admissions, Mike Scott (document DECS-HE 94/62 rév.)***

#### Orientation et conseil:

***Orientation et conseil pour l'enseignement supérieur, Jenny Bimrose (UCAS, Cheltenham, 1996)***

#### Groupes sous-représentés:

***Accès des groupes sous-représentés, Maggie Woodrow et David Crosier***

**Documents d'ateliers:**

***Monographie sur un aspect de la politique nationale: l'accès à l'enseignement supérieur en Australie***, Allen Barlow

(présenté à l'atelier de Cambridge)

***Etude sur l'accès des différents groupes socio-économiques en Espagne***, José-Gines Mora

***Conclusions de l'atelier de Cambridge***, Maggie Woodrow

**Etudiants étrangers:**

***L'accès à l'enseignement supérieur par la mobilité des étudiants***, Tamás Lajos

**Financement:**

***Les barrières financières de l'enseignement supérieur***, Dieter Schäferbarthold

**Documents d'ateliers**

***Frais et bourses d'études et égalité des chances en Espagne***,

*Maria San Segundo et David Camino*

***Le financement de l'enseignement supérieur: la situation en Bulgarie***,

*Stancho Stamov*

***Conclusions de l'atelier de Sofia***, Luc Weber

**Abandon:**

***Etude sur l'abandon dans l'enseignement supérieur européen***,

*Jean-Louis Moortgat.*

Tous les documents ci-dessus sont publiés par le Conseil de l'Europe (sauf indication contraire)

\* \* \* \* \*

Pour **obtenir de plus amples renseignements et des copies des publications**, veuillez contacter:

Section de l'enseignement supérieur,  
Division de l'enseignement supérieur et de la recherche :  
Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg CEDEX  
FRANCE  
Tél. + 33 88 41 20 00

Télex. + 33 87 09 43 EUR F  
Fax. + 33 88 41 27 81/82/83  
E-mail: james.wimberley@decs.coe.fr